



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI
Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
☎ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0132

Déposé le : 20/10/2024

Demandeur : Madame GAUTRONNEAU Marilyne
Sur un terrain sis à : 25 rue des Liserons à Choisy-
le-Roi (94600)

Références cadastrales : 22 X 21

Nature des travaux : Ravalement à l'identique

**MADAME GAUTRONNEAU MARILYNE
16 RUE DU ROCHER
35530 BRECE**

**CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire de la commune de CHOISY-LE-ROI certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 24 C0132, déposée le 20/10/2024 par MADAME GAUTRONNEAU MARILYNE. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 21/10/2024.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 21/11/2024.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **23 JAN. 2025**

A Choisy le Roi, le 14/01/2025

**Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,**

**AÏD ELOUALI
1^{er} Adjoint au Maire**



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseulement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

